

COMMUNE DE PITRES

Procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2021 Tenant lieu de compte-rendu

Ouverture de la séance à 18 h 30

Présents : Florence LAMBERT, Maire ; Nicolas QUENNEVILLE, Nadège LEVEE, David LECLERCQ, Sabrina EUSEBE, Rodolphe RAILLAT, Adjoint ; Jessica RIBEIRO, Gaëtan DUBOURG, Sébastien BOISSEL, Irène MARIE, Jacques SOREL, Elodie LACOMBE, Ourida GUEZOUL, Michel BIENVENU, Nathalie GREPIER, Benoît BIVILLE, Laurence RIDIRA, Gianni LEFEBVRE et Jean-Pierre COBERT, Conseillers.

Absents excusés représentés : Gabriel GRAFF représenté par Florence LAMBERT, Céline DUVAL représentée par Nadège LEVEE et Marion AUBIN représentée par Jean-Pierre COBERT.

Absent excusé : Christophe PETIT

Le quorum est atteint 19 conseillers sont présents.

Elodie LACOMBE est désignée **secrétaire de séance**.

Approbation du procès-verbal tenant lieu de compte-rendu du 19 mai 2021

Madame la maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal tenant lieu de compte-rendu du 19 mai dernier. Monsieur Cobert demande des précisions sur la rémunération de l'architecte. Madame la maire répond que la rémunération prévue pour l'architecte ne concerne que la rénovation énergétique de l'école primaire. L'étude sur la rénovation énergétique de l'école maternelle a été facturée à part par l'architecte et est réglée.

Vote : 22 « POUR »

Madame la maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) MARCHES PUBLICS : EXTENSION DE L'ECOLE ET CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE : AVENANTS ;
- 2) DOMAINE ET PATRIMOINE : VENTE DU TERRAIN RUE DE LA SALLE ;
- 3) DOMAINE ET PATRIMOINE : CONVENTION D'ENGAGEMENT REFUGES LPO / PITRES ;
- 4) INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES ;
- 5) INTERCOMMUNALITE : ADHESION DE LA COMMUNE DE MENESQUEVILLE AU SIDEAL ;
- 6) INTERCOMMUNALITE : ELABORATION D'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) ;
- 7) FINANCES LOCALES : COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS, DU CIMETIERE ET DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES ;
- 8) FINANCES LOCALES : DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE ;
- 9) FINANCES LOCALES : ACCEPTATION D'UN CHEQUE AXA ;
- 10) FINANCES LOCALES : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2021/2022 ;
- 11) FINANCES LOCALES : PARTICIPATION DES COMMUNES A LA CLASSE ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) – ANNEE 2020/2021 ;
- 12) REMERCIEMENTS.

Madame la maire demande aux conseillers la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour pour la création d'un contrat d'apprentissage à l'école maternelle.

Le conseil municipal accepte le rajout de ce point à l'unanimité.

1. MARCHÉS PUBLICS : EXTENSION DE L'ÉCOLE ET CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE : AVENANTS

Madame la maire expose que la commune, assistée par NORMANDIE AXE SEINE, a décidé d'engager l'extension de l'école et la construction de la médiathèque.

Les travaux de l'opération ont été engagés début janvier 2020 sachant que le montant total des marchés avait été arrêté à 1 625 001,62 € HT à l'issue de la consultation des entreprises.

Des recalages de prestations doivent aujourd'hui être envisagés pour le lot n° 8 Chauffage Plomberie et le lot 4 Couverture et régularisés par avenant :

Pour l'école

- Un avenant N° 1 pour le lot n° 8 – Chauffage – Plomberie - Ventilation (entreprise POINT) correspondant aux travaux complémentaires pour la mise en place de WC suspendus avec chasse intégrée dans les cloisons et l'aménagement de la salle de repos des enseignants avec une meuble cuisine équipé pour un montant en plus-value de 11 590.15 € HT (8,2 % d'augmentation du montant du marché initial),
- Cet avenant fait ressortir un montant cumulé du marché de ce lot 8 de 152 771.81€ HT.
- Un avenant N° 2 pour le lot n° 4 – Couverture (entreprise RENARD) correspondant aux travaux complémentaires pour la mise en place de velux complémentaires de la salle de repos des enseignants pour un montant en plus-value de 2 613.91€ HT (1,4 % d'augmentation du montant du marché initial),
- Cet avenant fait ressortir un montant cumulé du marché de ce lot 4 de 187 915.25 € HT.

Le montant global des travaux de 1 689 980,28 € HT (en tenant compte des avenants précédents), soit 4.0 % d'augmentation, s'inscrit dans l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

M. Cobert dit que conformément à la législation, 8 % seront reversés à l'architecte alors qu'il n'aura rien fait de particulier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'annuler l'avenant n°1 pour le lot 8 de l'entreprise POINT pour un montant de 5 545.40 € HT (Délibération 2020-61 du 30 septembre 2020) ;
- AUTORISE NORMANDIE AXE SEINE, mandataire désigné pour cette opération, à signer les deux avenants indiqués ci-dessus.

Vote : 22 « POUR »

2. DOMAINE ET PATRIMOINE : VENTE DU TERRAIN RUE DE LA SALLE

Madame la maire expose que par délibération n° 2021 – 16 du 24 mars 2021, la parcelle constituant le terrain à l'angle de la rue de la Salle et de la rue Charles de Gaulle a été mis en vente au prix de 41 590 €.

La commune a trouvé un acquéreur pour ce terrain au prix de 40 000 €.

Madame la maire propose donc de vendre cette parcelle au prix négocié avec l'acquéreur.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte la vente du terrain indiqué ci-dessus au prix de 40 000 € et autorise Madame la maire à signer toutes les pièces qui en seraient la suite ou conséquence.

Vote : 22 « POUR »

3. DOMAINE ET PATRIMOINE : CONVENTION AVEC LA LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)

Dans le cadre du projet territoire engagé pour la nature, la commune peut signer une convention avec la LPO. Cette convention est faite pour trois ans.

Madame la maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention et propose de désigner Benoit BIVILLE comme référent administratif LPO. Le référent du projet global étant l'adjoint chargé du développement durable Nicolas QUENNEVILLE. La commune étant représentée par la maire.

La LPO nous demande une participation financière pour l'accompagnement du projet de 2 000€.

Madame la Maire donne la parole à M. Biville afin qu'il apporte plus de précision sur cette convention.

Il s'agit d'une convention tripartite entre LPO Normandie, LPO France et la Commune de Pitres.

Le projet :

- Proposer des aménagements complémentaires (plantations, haies, arbres...) ;
- Aider à la communication sur l'évolution des méthodes de gestion des espaces verts naturels ;
- Fabriquer et installer des gîtes pour la faune et des nichoirs ;

- Effectuer un travail de sensibilisation auprès des familles, des élèves de l'école, des jardiniers, des habitants ;
- Plusieurs interventions par an ;
- Aide à la décision pour les futures créations de zone arborée.
- La convention nous engagera sur 3 ans.

Vote : 22 « POUR »

4. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'établissement de la liste préparatoire annuelle du jury d'assises. Le tirage au sort se fait d'après la liste électorale.

Sont désignés : Isabelle COIFFIER (DOS SANTOS) ; Annick VINCENT (DARDANNE) ; Suzy GODRON (TOUBEAU) ; Stéphane POPELIER ; Séverine LEMULLIER (BRUNET) et Nicole THIRY (MAHIEUX).

5. INTERCOMMUNALITE : ADHESION DE LA COMMUNE DE MENESQUEVILLE AU SIDEAL

Madame la maire informe le conseil municipal que par délibération en date du 24 juin dernier, le SIDEAL a accepté l'adhésion de la commune de MENESQUEVILLE à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il convient par conséquent de se prononcer sur cette intégration de la commune de MENESQUEVILLE. 16 communes font partie du SIDEAL.

Madame la Maire donne la parole à M. Sorel afin qu'il apporte plus d'informations sur cette adhésion :

Le SIDEAL cherche à agrandir le cercle des communes adhérentes pour plus de confort financier du syndicat. Plus il y a de communes, moins la participation des communes est importante.

La commune de Ménesqueville est une petite commune qui utilise déjà régulièrement la piscine. Cette adhésion ne peut être que bénéfique pour le syndicat.

Vote : 22 « POUR »

6. INTERCOMMUNALITE : ELABORATION D'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Monsieur Quenneville adjoint chargé du développement indique que l'agglomération Seine-Eure s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce point a été présenté en commission développement durable, travaux, enfance.

Le 8 juillet il sera voté par l'agglomération Seine-Eure.

M. Cobert demande si la commune a été destinataire d'un diagnostic de l'agglomération Seine-Eure pour Pîtres.

Madame la maire répond qu'il s'agit du diagnostic de l'agglomération et qu'elle ne possède pas ce diagnostic pour la commune. C'est l'agglomération Seine-Eure qui a défini des objectifs généraux et qui demande aux communes de participer à l'atteinte de ces objectifs. Il s'agit donc d'objectifs communautaires auxquels la commune participera. La délibération sera donc faite dans ce sens.

Madame le Maire demande à M. Quenneville de lister les points/objectifs retenus dans les différentes commissions :

Exemplarité de la commune :

- Mettre en place la dématérialisation des documents administratifs (maîtrise de la consommation de papier) ;
- Privilégier les achats équitables et/ou locaux ;
- Gérer et maîtriser les ressources en eau pour les jardins et espaces verts ;

Eclairage public :

- Rénovation de l'éclairage public par des luminaires basse consommation (type LED) ;
- Extinction de l'éclairage public (commerces, zones d'activités, sur certaines rues ou sur l'ensemble de la commune) ;

Bâtiments :

- Mettre en place un outil de suivi des consommations d'eau et d'énergie sur l'ensemble des bâtiments publics administrés par la commune ;
- Elaborer un programme de rénovation énergétique des bâtiments municipaux (identifier les bâtiments et un PPI) ;
- Installer des récupérateurs d'eau de pluie sur les bâtiments ;
- Surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics ;

Climat / Adaptation / Résilience :

- Appliquer une gestion différenciée dans la gestion et l'entretien des espaces verts et autres zones enherbées ;
- Végétaliser ou re végétaliser des espaces publics, utiliser des espèces locales ;
- Mise à disposition de terrain pour l'éco-pâturage ;
- Développer les composteurs collectifs ou un poulailler collectif sur la commune ;

Mobilité :

- Verdir la flotte de véhicules de la commune ;
- Développer les pratiques de mobilité piétonne ou vélo sur la commune (ex : S'Cool Bus, Pédibus, ...) ;
- Développer la mise en place de pistes cyclables sur la commune ;
- Limiter les vitesses de circulation sur la commune. Commune en zone 30 à l'étude sur plusieurs axes ;

Energie renouvelable :

- Installer des systèmes de production d'énergies renouvelables sur les bâtiments communaux, les ombrières de parking ;

Alimentation :

- Se fixer une part minimum de produits bios et locaux dans la restauration scolaire (50 % de produits de qualité durable et 20 % minimum de produits bios) ;
- Mettre en place une table de tri au sein des cantines (pesée des déchets collectés, affichage, suivi et sensibilisation des enfants et du personnel de la restauration) ;
- Planter des arbres fruitiers sur les espaces verts de la commune ;
- Approvisionner le service jeunesse et les écoles avec des produits en circuit courts ;

Education à l'environnement :

- Sensibiliser les associations de la commune à l'écocitoyenneté et à l'écoresponsabilité de leurs activités ;
- Sensibiliser et communiquer auprès des habitants pour les éco gestes.

M. Cobert regrette l'engagement pris par la municipalité précédente concernant le projet d'école/médiathèque car il ne correspond pas aux nouvelles normes énergétiques.

Mme la maire répond que c'est en effet, le projet de l'ancienne municipalité et que l'actuelle municipalité a décidé de poursuivre à l'unanimité puisqu'il n'y avait pas d'autres possibilités.

Un appareil a été acheté pour surveiller la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics, l'appareil acheté ne permet de mesurer que certaines particules.

M. Cobert dit qu'il faut mesurer les COV et CO2 qui sont les pollutions les plus importantes d'une école et encore plus d'une école nouvellement repeinte.

Mme la maire répond que ce point ayant été retenu dans le PCAET, ce sera fait.

Vote : 22 « POUR »

7. FINANCES LOCALES : COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS, DU CIMETIERE ET DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES

Madame la maire donne lecture du compte administratif de la commune.

Madame Levée donne lecture du compte administratif du CCAS.

Madame la maire donne lecture du compte administratif du cimetière et du lotissement des aubépines.

Les comptes administratifs peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMMUNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		56 743,41	83 093,75		83 093,75	56 743,41
Opérations de l'exercice	2 338 881,49	2 226 980,93	2 657 278,50	2 970 260,48	4 996 159,99	5 197 241,41
TOTAUX	2 338 881,49	2 283 724,34	2 740 372,25	2 970 260,48	5 079 253,74	5 253 984,82
Résultats de clôture		-55 157,15		229 888,23		174 731,08
Restes à réaliser	0,00	0,00	1 198 499,48	853 464,58	1 198 499,48	853 464,58
TOTAUX CUMULES	0,00	-55 157,15	1 198 499,48	1 083 352,81	1 198 499,48	1 028 195,66
RESULTATS DEFINITIFS		-55 157,15	115 146,67			-170 303,82

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - CCAS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		701,02		5 334,61	0,00	6 035,63
Opérations de l'exercice	18 478,98	16 027,20	0,00	0,00	18 478,98	16 027,20
TOTAUX	18 478,98	16 728,22	0,00	5 334,61	18 478,98	22 062,83
Résultats de clôture		-1 750,76		5 334,61		3 583,85
Restes à réaliser	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	-1 750,76	0,00	5 334,61	0,00	3 583,85
RESULTATS DEFINITIFS		-1 750,76		5 334,61		3 583,85

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - CIMETIERE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		0,00	0,02		0,02	0,00
Opérations de l'exercice	3 462,26	2 425,60	1 342,26	2 378,92	4 804,52	4 804,52
TOTAUX	3 462,26	2 425,60	1 342,28	2 378,92	4 804,54	4 804,52
Résultats de clôture		-1 036,66	-1 036,64			-0,02
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	-1 036,66	-1 036,64	0,00	0,00	-0,02
RESULTATS DEFINITIFS		-1 036,66	-1 036,64			-0,02

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - LOTISSEMENT DES AUBEPINES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		179 798,86		203 941,84	0,00	383 740,70
Opérations de l'exercice	24 193,65	267 851,56	220 184,89	16 243,05	244 378,54	284 094,61
TOTAUX	24 193,65	447 650,42	220 184,89	220 184,89	244 378,54	667 835,31
Résultats de clôture		423 456,77		0,00		423 456,77
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	423 456,77	0,00	0,00	0,00	423 456,77
RESULTATS DEFINITIFS		423 456,77		0,00		423 456,77

Madame la maire quitte l'assemblée et il est procédé au vote des comptes administratifs 2020 :

- Compte administratif 2020 de la commune : Adopté à la majorité avec 21 voix pour et 1 abstention (M. Lefebvre) ;
- Compte administratif 2020 du budget annexe du CCAS : Adopté à l'unanimité avec 22 voix pour ;
- Compte administratif 2020 du budget annexe du cimetière : Adopté à l'unanimité avec 22 voix pour ;
- Compte administratif 2020 du budget annexe du lotissement des aubépines : Adopté à l'unanimité avec 22 voix pour.

8. FINANCES LOCALES : DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Madame la maire indique que les derniers bordereaux de dépenses et de recettes de décembre 2020 n'ont pas été pris en charge par la trésorerie des Andelys pour l'exercice 2020. Cet état de fait entraîne donc des modifications sur le budget primitif de la commune car ces bordereaux seront pris en charge en 2021.

Il convient donc de prendre 3 décisions modificatives pour modifier le budget et une pour ajuster les crédits d'investissement :

DM N° 1 – VIREMENTS DE CREDITS – SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTATION DES CREDITS	DIMINUTION DES CREDITS
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		197 714,87
73111	CONTRIBUTIONS DIRECTES	93 502,00	
7343	TAXES SUR LES PYLONES	1 910,00	
73223	FPIC	5 770,00	
7411	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	5 677,00	
74718	DOTATION PREFECTURE	133,00	
7588	PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	1 403,41	
6419	REMBOURSEMENT REMUNERATION PERS	12 992,68	
748313	DCRTP	13 200,00	
74834	COMPENSATIONS TAXES FONCIERES	1 892,00	
74835	COMPENSATION TAXE HABITATION	16 128,00	
73211	COMPENSATION AGGLOMERATION	45 106,78	
TOTAL VIREMENTS DE CREDITS RECETTES DE FONCTIONNEMENT		197 714,87	197 714,87

DM N° 2 – VIREMENTS DE CREDITS – SECTION INVESTISSEMENT RECETTES

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTATION DES CREDITS	DIMINUTION DES CREDITS
021 - OPFI	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTION.		115 146,67
1068 - OPFI	AFFECTATION DU RESULTAT	115 146,67	
001 - OPFI	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		164 770,10
1321-131	SUBVENTION PREFECTURE	163 045,42	
10226 - OPFI	TAXE D'AMENAGEMENT	1 724,68	
TOTAL VIREMENTS DE CREDITS RECETTES D'INVESTISSEMENT		279 916,77	279 916,77

DM N° 3 – VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES – SECTION FONCTIONNEMENT

ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-115 146,67	
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		-115 146,67
6611	INTERETS DES EMPRUNTS	250,00	
60612	ENERGIE	1 531,28	
739223	FPIC	16 524,00	
022	DEPENSES IMPREVUES	9 004,31	
73221	FNGIR		25 713,00
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		1 596,59
TOTAL CREDITS SUPPLEMENTAIRES SECTION DE FONCTIONNEMENT		-87 837,08	-87 837,08

DM N° 4 – VIREMENTS DE CREDITS – INVESTISSEMENT DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTATION DES CREDITS	DIMINUTION DES CREDITS	OBS
OPERATION 107 TRAVAUX DE VOIRIE				
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	7 750,00		CREDITS PREVUS INSUFFISANTS
OOOPERATION OPFI OPERATIONS FINANCIERES				
022	DEPENSES IMPREVUES		7 750,00	
TOTAL VIREMENTS DE CREDITS SECTION D'INVESTISSEMENT		7 750,00	7 750,00	

Vote : 22 « POUR »

9. FINANCES LOCALES : ACCEPTATION DE CHEQUES AXA

Madame le Maire fait part de deux remboursements de AXA ASSURANCES de 666,00 € et de 560,74 €. Le conseil municipal accepte ces deux chèques

Vote : 22 « POUR »

10. FINANCES LOCALES : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2021/2022

Madame la maire rappelle que les tarifs du restaurant scolaire actuellement en vigueur sont les suivants :

- 1,80 € par enfant si panier repas fourni (seulement suite à un P.A.I.) ;
- 3,60 € pour les enfants de la commune et les enfants scolarisés en classe ULIS ;
- 3,60 € pour les enfants hors commune dont les parents paient des taxes sur la commune ;
- 5,00 € pour les enfants hors commune (une participation financière sera demandée à la commune d'origine) ;
- 5,50 € par adulte.

Madame la maire expose que le prix de revient d'un repas s'élève à 10.31 €.

La commission « Enfance – Jeunesse » propose les tarifs suivants :

- 1,80 € par enfant si panier repas fourni (seulement suite à un P.A.I.) ;
- 3,70 € pour les enfants de la commune et les enfants scolarisés en classe ULIS ;
- 3,70 € pour les enfants hors commune dont les parents paient des taxes sur la commune ;
- 5,50 € pour les enfants hors commune (une participation financière sera demandée à la commune d'origine) ;
- 6,00 € par adulte.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de retenir les propositions de la commission et de fixer les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2021/2022, tels que ci-dessus.

Vote : 22 « POUR »

11. FINANCES LOCALES : PARTICIPATION DES COMMUNES A LA CLASSE ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) – ANNEE 2020/2021

La participation financière demandée aux communes dont les enfants sont scolarisés en classe ULIS en 2020 était de 658 €.

Elle correspondait au montant total des dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire divisé par le nombre d'élèves scolarisés en élémentaire.

Cette année le cout des dépenses totales s'élève à 162 730€ pour 206 élèves soit 789,95 € par élève.

L'année 2019/2020 ayant été particulière et ce montant étant lié à des charges variables (notamment les charges de personnel et de fonctionnement) la commission enfance a proposé de demander 700 €. par enfant aux communes.

M. Cobert demande quelles communes sont concernées.

Madame le Maire précise que tout le canton peut être concerné. La scolarisation de ces enfants étant obligatoire, si besoin, des élèves de plus loin pourraient être accueillis. Il y a peu de dispositifs ULIS : Pitres, Charleval et Val de Reuil sont les plus proches.

M. Lefebvre propose que la montant réel soit demandé.

M. Dubourg estime qu'il y a une règle de calcul définie et qu'il faut s'y tenir.

Mme Ridira pense que l'avis de la commission est motivé et qu'il doit être suivi.

L'avis de la commission est suivi par 17 voix. La participation qui sera demandée aux communes est donc de 700 € par enfant.

12. FONCTION PUBLIQUE : CREATION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Mme la maire indique qu'elle reçoit régulièrement des courriers de jeunes qui souhaiteraient, dans le cadre de leurs études (CAP petite enfance etc..), faire leur stage ou alternance à l'école maternelle de PITRES. La directrice de l'école y est favorable.

Mme la maire propose donc la création d'un contrat d'apprentissage à l'école maternelle.

Vote : 22 « POUR »

REMERCIEMENTS

Madame la maire fait part au conseil municipal des remerciements de la famille de Monsieur Paul GRISEL pour les condoléances adressées par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.